

A tous
les thérapeutes
de médecine complémentaire

Septembre 2017

Circulaire 2017 Le Tarif 590 et le formulaire de facturation unifié deviennent obligatoires

Chère thérapeute,
Cher thérapeute,

En décembre 2016, vous avez reçu une circulaire vous informant que vos décomptes nécessitaient une adaptation à partir du 1er janvier 2018 dans le but d'une uniformisation. Dix mois se sont écoulés depuis et de nombreux thérapeutes utilisent déjà le formulaire de facturation uniformisé avec le Tarif 590. En outre, le groupe des assureurs du groupe de travail de médecine complémentaire s'est vu adjoindre deux nouveaux membres, ÖKK et Sympany.

Dates importantes concernant le changement

Nous aimerions souligner ici que l'application des chiffres tarifaires du Tarif 590, devient obligatoire à partir du 1er janvier 2018.

Les formats de facturation individuels actuels seront encore acceptés jusqu'au 31 mars 2018. Dès le 1er avril 2018, le formulaire de facturation uniformisé sera obligatoire, c'est-à-dire l'utilisation soit du formulaire de facturation sous forme PDF ou d'un logiciel remplissant les exigences actuelles.

Les organisations professionnelles et le groupe des assureurs vous recommandent de passer le plus rapidement possible au formulaire de facturation PDF ou à un logiciel. Les thérapeutes, qui établiront après le 1er avril 2018 des factures qui ne correspondent pas au formulaire de facturation PDF, doivent s'attendre à des mesures individuelles des assureurs-maladie. Nous aimerions remercier ici tous ceux qui ont déjà procédé au changement.

Validité du Tarif 590

Le Tarif 590 valable dans toute la Suisse peut être traité par toutes les assurances-maladie. Vous pouvez utiliser le formulaire de facturation uniformisé pour toutes les factures, indépendamment de l'assurance-maladie de votre patient resp. client. C'est un des avantages du nouveau formulaire de facturation PDF.

Si votre facture devait vous être retournée par un assureur-maladie faute d'un numéro de méthode de votre centre d'enregistrement, il peut s'agir d'un malentendu. Nous vous prions, dans ce genre de cas, d'en informer votre organisation professionnelle. Les organisations professionnelles annoncent ces renvois au groupe des assureurs. Le groupe des assureurs prend contact avec l'assurance-maladie concernée dans un but de clarification.

Le groupe des assureurs n'est pas compétent en ce qui concerne les renvois pour d'autres motifs (p. ex. méthode non reconnue ou absence de couverture d'assurance). Prière de vous adresser directement à l'assureur-maladie concerné dans ce genre de cas.

Informations sur le formulaire de facturation pour les thérapeutes sans logiciel

Nous avons le plaisir de vous informer que le formulaire de facturation PDF a connu quelques adaptations techniques suite aux propositions d'amélioration. Les principales adaptations sont:

- Pour une meilleure lisibilité, les chiffres tarifaires ont été complétés par un texte tarifaire dans le champ déroulant Chiffres tarifaires.
- Les no de CCP peuvent maintenant être remplacés.
- La présentation resp. le positionnement du champ d'adresse sur la «copie au patient» a été adaptée.
- Les erreurs de traduction dans la version italienne et française ont été corrigées.

La nouvelle version (v2.3.18, valable à partir du 1.1.2018) est disponible dès maintenant et peut être téléchargée comme d'habitude dans le domaine réservé aux membres de votre centre d'enregistrement.

Il a été demandé aux organisations professionnelles participantes et aux assureurs-maladie si le nouveau formulaire de facturation pouvait être connecté à une banque de données. Après d'intenses investigations et de nombreux essais, nous devons vous communiquer qu'une connexion technique simple du formulaire à une banque de données n'est pas possible.

Veuillez noter que le formulaire de facturation sous forme PDF constitue une solution pour les thérapeutes qui établissent peu de factures par semaine et travaillent encore avec des modèles Word ou Excel ou établissent des factures à la main. En cas de volume de factures important, nous recommandons un logiciel professionnel. Celui-ci a pour avantage d'actualiser automatiquement les structures tarifaires et procure souvent des fonctionnalités supplémentaires.

Décompte par le biais de solutions logicielles

Les offres des fournisseurs de logiciel remplissant les exigences actuelles sont très diversifiées et proposent une solution adéquate pour les différents besoins et pour chaque budget. Certains fournisseurs de logiciels proposent également leur assistance lors du transfert des données sur la nouvelle solution. Vous trouverez une liste des fournisseurs de logiciel sur le site web de votre organisation professionnelle et des assureurs.

Certaines associations et organisations professionnelles et certains fournisseurs de logiciels proposent en outre des cours ainsi que leur assistance pour le maniement du formulaire de facturation et l'utilisation des positions tarifaires.

Questions et réponses (FAQ)

Nous vous renvoyons une fois encore aux nombreuses FAQ. Celles-ci renferment des indications essentielles pour l'application du Tarif 590, le maniement du formulaire de facturation PDF mais également des questions techniques importantes. Vous trouvez les FAQ actuelles sur le site Internet de votre organisation professionnelle, de votre centre d'enregistrement et du groupe des assureurs affiliés.

Professionnalisation de la branche

Les signataires sont conscients que la conversion au nouveau tarif exige du temps. Cette conversion constitue cependant un jalon essentiel de plus pour la professionnalisation durable de la branche. Elle garantit la continuation des formes thérapeutiques de médecine complémentaire. Comparé à l'étranger, nous sommes à la pointe dans le domaine, et cette mesure nous permet d'entamer une étape décisive.

Dans une prochaine étape, les discussions entre les organisations professionnelles et le groupe des assureurs seront étendues à des questions techniques ainsi que de contenu du champ professionnel.

Nous remercions tous les thérapeutes pour le vif intérêt témoigné et pour le changement actif de facturation.

Veillez agréer, chères et chers thérapeutes, nos salutations distinguées.

**Groupe des assureurs et organisations professionnelles
du groupe de travail de médecine complémentaire**

(valable sans signature)

Assureurs-maladie



Organisations professionnelles

